

18<sup>e</sup> LÉGION.

COMPAGNIE  
des Basses Pyrénées

ARRONDISSEMENT  
d' Oloron

(1) SECTION

BRIGADE  
de Laruns

N° de la brigade.....  
l'arrondissement.....

Du 16 Octobre 1912

PROCÈS-VERBAL

CONSTATANT

Mort accidentelle au cours  
d'une ascension au pic du Mi-  
dia d'Ossau, de Hugh Pope,  
23 ans, originaire de Tring,  
comté de Herts.  
(Angleterre)

1<sup>e</sup> EXPÉDITION

Le 19 Octobre 1912.

Fu, transmis par le Commandant de la Compagnie  
à M. le Préfet des Basses Pyrénées

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner  
un signallement, il est placé à la suite  
du procès-verbal, après les signatures.

L'emploi de formules imprimées peut  
être toléré pour les contraventions, ar-  
restations en vertu de contraintes par  
corps, recherches, etc., mais seulement  
lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à  
relever et sous réserve de la non-oppo-  
sition des autorités intéressées. Il en est  
de même pour les arrestations d'insoumis  
et de militaires déserteurs ou absents il-  
légalement.

Paris et Limoges, H. Charles-Lavauzelle,  
imp. de la Gend. — G. 220.

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 292 du décret sur l'organisation  
et le service de la gendarmerie.



(1) A rayer dans les arrondissements où il n'y a pas de section.

Cejourd'hui, Seize Octobre mil neuf cent douze,

à quinze heures du

21 OCT. 1912

heure légale

Nous, soussignés,

Laforgue Jean Baptiste  
Hogué Jean Maurice

gendarme à pied à la résidence de Laruns, département

des Basses Pyrénées, revêtus de notre uniforme et conformément  
aux ordres de nos chefs, rapportons que poursuivant les recherches

demandées télégraphiquement par M<sup>r</sup> le Préfet des Basses Pyrénées,

concernant M<sup>r</sup> Hugh Pope, parti de Gabas le 7 ou courant, pour

faire l'ascension du pic du Midi d'Ossau, et disparu depuis cette date,

nous avons été informés que le Cadavre de cet étranger venait d'être

découvert au pied de ce pic par des guides. Transporté par ces

derniers à Gabas, à l'hôtel Baylou, le défunt Hugh Pope,

âgé de 23 ans, sujet anglais, originaire de Tring, comté de Herts,

a été reconnu par sa mère et ses amis lesquels, prévenus de la

disparition étaient accourus à sa recherche.

Le corps enroulé dans ses couvertures était fixé avec des cordes  
sur un banc en bois improvisé. Nous n'avons pu voir que la tête  
qui était complètement écrasée.

Nous avons recueilli les renseignements suivants.  
Arnold Lewis, âgé de 24 ans, sujet anglais, ami de la victime  
nous a fait par écrit la déclaration ci-après:

... Mon compatriote Young et les guides qui l'accompagnaient ont  
trouvé Hugh Pope, sur le côté Nord du pic. Il est tombé d'une  
grande hauteur et sa mort a été certainement instantanée. La  
montagne s'est arrêtée à une heure  $\frac{1}{2}$  heure probable de sa chute.

Sig<sup>r</sup>: Arnold Lewis.

Carrière Charles, âgé de 55 ans, guide diplômé de Laruns, déclare :

Le matin à 11<sup>H</sup>, je suis parti de Gabas, dirigeant une équipe de 7 guides, dont 3 Suisses, pour continuer les recherches de l'anglais disparu de Gabas, le 7<sup>e</sup> courant. Vers 11 heures, nous trouvant au point Mondeils, côté Nord du grand pic, à 150 mètres de sa base, nous avons aperçu un cadavre humain dans un précipice de 10 mètres environ de profondeur. Au prix de mille difficultés, nous sommes parvenus à nous en approcher. Il était presque nu, les membres brisés et la tête broyée. Un sac de touriste se trouvait à 10 mètres plus haut. Notre découverte nous a laissé la certitude que c'était bien l'étranger que nous recherchions.

De nos constatations, nous avons pu déduire que ce dernier avait commencé l'ascension du pic par le Côté Nord, et qu'il était parvenu à hauteur de la 2<sup>e</sup> cheminée, à une altitude de 2,300 mètres.

L'ascension du pic par ce côté est très difficile et surtout très dangereuse en raison de rochers qui se détachent facilement. C'est certainement ce qui a occasionné l'accident. Sa mort de la victime a dû être instantanée, car elle a fait une chute à peu près verticale à au moins 100 mètres de hauteur.

Le cadavre descendu <sup>d'abord</sup> sur le plateau de Biouz-Artigue a été, en effet, reconnu par sa mère et ses amis pour être celui de Hugh Pope. Ceux-ci nous ont pris de le trans- porter à Gabas, à l'hôtel Baylon.

Sigé: Camille Chabot.

Les renseignements fournis par les autres guides français et Suisses sont identiques à ceux qui précèdent.

Monsieur le Maire de Laruns et Monsieur le Gendarme Destrat de ladite localité qui se sont rendus sur les lieux, ont procédé à leurs constatations. De celles-ci et des renseignements recueillis, il résulte que la mort de Hugh Pope, est accidentelle.

Le corps a été laissé à la disposition de la famille qui fera procéder à son inhumation.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent P. d'<sup>o</sup> deux expéditions destinées la 1<sup>re</sup> à Mr le Préfet des Basses-Pyrénées, la 2<sup>e</sup> à Mr le Procureur de la République, et la 3<sup>e</sup> au Lieutenant Comte la Jeudi de l'Annonciation, court à l'art 298 du décret du 20 mai 1903.

Fait et clos à Laruns, les jours, mois et an que d'autre part.

J. Urquiza

J. Lafaygue



toujours rentrée à l'hôtel Baylon. Cette machine est à roue  
lisse ; elle porte sur le tube de direction une plaque avec l'inscription  
"Messidor Paris" et ne possède pas de plaque d'identité ; pneus  
Michelin, frein Montagnard sur jante arrière - usagé -  
L'hôtelier Baylon étant absent depuis le 11 du courant  
n'a pu être entendu -

Bergès (Basile) âgé de 29 ans, conseiller municipal et guide  
à Jabas-Laruns, déclare -

Dans la matinée de mercredi 9 du courant j'appris par l'hôtelier Baylon  
qu'un étranger qui était parti de chez lui le lundi matin pour aller faire l'ascension  
du pic de Nid d'Oiseau n'était pas revenu à son hôtel comme il le lui avait  
promis - J'en informai M. le Maire de Laruns par téléphone et lui demandai  
en même temps ce qu'il y avait lieu de faire. Monsieur le maire me  
répondit de le rechercher avec d'autres guides - A cet effet, je partis jeudi matin  
à la recherche de cet étranger accompagné du guide Larroque - Nous montâmes  
au sommet du pic et en explorâmes les différents <sup>points</sup> horizontaux -  
D'après nos constatations le disparu ne serait pas monté au pic car nous  
avions dénervé ses traces dans la neige sur laquelle il aurait dû passer pour  
faire l'ascension - Il aura pris une autre direction et se sera vraisemblablement  
égaré dans le brouillard qui dans la journée de lundi, se trouvait sur la  
Montagne -

Au bas du pic, nous avons découvert une boîte de sardines ouverte dans  
laquelle se trouvait encore 4 ou 5 sardines intactes paraissant fraîches - La  
boîte était posée sur une pierre où elle avait certainement été laissée par  
un touriste après son repas ; elle porte la marque "aux 4 frères" et est  
de petite dimension, un peu de 5<sup>f</sup> 40 ou 5<sup>f</sup> 50 -

Le vendredi, je suis revenu avec Larroque à la recherche de cet étranger ;  
nous avons contourné le pied du pic et n'avons encore rien découvert -

Larroque (Vance) dit Blazy, âgé de 24 ans, pêcheur  
et guide à Jabas-Laruns, nous a accompagné et nous connaît

la déclaration qui précède et la signe :

Mais nous sommes nous mêmes <sup>étrangers</sup> à de nombreuses recherches  
dans les environs du pic de Nid, mais elles sont demeurées infructueuses.  
Il en a été de même de celles opérées pour les membres du  
Touring-Club de Pau -

J'y ajoute des renseignements recueillis par un individu de  
nationalité anglaise répondant au nom également de disparaît et se di-  
sant que Jabas à bicyclette a atteint <sup>le</sup> Nid d'Oiseau, le 6 du courant, vers  
1 heure de l'après-midi ; les conserves de thon à l'épicerie Césari  
de Laruns, mais non de boîte de sardines - Cet épicerie ne possède  
pas des conserves portant la marque "aux 4 frères". Nous n'avons  
plus trouvé ces boîtes de cette marque que les autres épiciers  
de la localité - Il n'a donc pas été possible jusqu'ici de savoir  
si la boîte de sardines découverte au pied du pic du Nid, y a été  
abandonnée par l'étranger Hugh Poole, un autre touriste -  
Nos recherches sont actuellement continues -

En fin de jour, nous avons rédigé le présent procès verbal  
en deux exemplaires destinés la première à Monsieur le Préfet de  
Pau, et la deuxième au Lieutenant commandant la gendarmerie  
de l'Arrondissement, conformément à l'art. 298 du décret du  
20 mai 1903.

Fait et clos à Laruns, le jour, mois et an que ci-dessous part  
J. M. Gris. D. Blazy